REGLEMENT SPORTIF REGIONAL

OLYMPIADE 2024 – 2028

Saison 2024 – 2025

SOMMAIRE

Informations Générales - Ligue Régionale d'Escrime Bourgogne Franche-Comté

1. La catégorie M11	**p.9**
2. La catégorie M13	**p.9**
3. La catégorie M15 (toutes armes)	**p.9**
4. La catégorie M17	**p.11**
5. Les catégories M20, Seniors et Vétérans	**p.11**
6. Le classement régional	**p.12**
7. Le cahier des charges des tournois du circuit régional	**p.15**
8. Les Championnats de Bourgogne Franche-Comté	**p.17**
9. Règlement médical	**p.21**
10. Les critères de sélection aux Championnats de France	**p.21**
11. Les stages sportifs	**p.25**
12. La formation de cadres	**p.26**
13. L'arbitrage	**p.27**

Annexes

- Fiche d'inscription au calendrier régional
- Demande de candidature à l'organisation d'un championnat régional BFC
- Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional
- Fiche d'évaluation d'arbitre
- Surveillance médicale

Informations Générales Ligue Régionale d'Escrime Bourgogne Franche-Comté

La Ligue régionale d'Escrime de Bourgogne Franche-Comté (LRE BFC) est composée des Comités Départementaux de Saône et Loire, du Jura, du Doubs, de Haute Saône, de Côte d'Or, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et du département de la Nièvre.

La LRE, via son ETR, met en place la politique sportive à partir de la catégorie M13.

La LRE n'organisera qu'un championnat régional pour la catégorie M11.

Pour les catégories de M7 à M13 se référer, en priorité, au règlement sportif fédéral.

BUREAU	
Dominique VEYRAC	Présidente
Audrey CHEVALLOT	Vice-Présidente
Sabine BEUCHEY	Vice-Présidente / Pte CD.39
Michel JAVOUHEY	Vice-Président
Jean Luc ROBERT	Trésorier / Pt CD.71
Claude SUCHAUT	Secrétaire
COMITE DIRECTEUR	
Alain GAMMA	Pt CD.25
Axel JOURDA	Pt CD.70
André VIELLE	Pt CD.90
Stéphanie BONTEMPS SALPOINTE	Pte CD.21
Sébastien THAUVIN	Pt CD.89
Valentin KABBOUT	Membre élu
Fabienne GAMMA	Membre élue
Christophe GAINET	Membre élu
Claude GAUTHIER	Membre élu
Laurent MARCEL	Membre élu
Dominique ALLEGRE	Membre élu
Justine CARE	Membre élue
Florian RAVET	Membre élu
Emilie VILLARD	Membre élue
Dominique BIGEY	Membre élu

CLUBS	
CD.21	
Didier CONTREPOIS	Pt / CED
Julien POULET	Pt / ALC Longvic
Valentin KABBOUT	Pt / ASPTT Dijon Escrime
Karine DELORME	Pte / Dijon Mousquetaires
Dominique FORELLE	Pt / AS Quetigny
Grégoire FAULIN	Pt / Beaune
CD.25	
Marie Lou PY	Pte / BUC
Gilles TERRYN	Pt / BRC
Christian DOCK	Pt / Pontarlier
Frédéric GASPAR	Pt / Valdahon
Nicolas WEICK	Pt / Lions de Montbéliard
Marco BURLA	Pt / Levier
CD.39	
Claude GAUTHIER	Pt / Lons le Saunier
Paul BERTRAND	Pt / Arbois
Bernard BOUTIGNY	Pt / Champagnole
Michael LEFEL	Pt / Saint Claude
Christophe GAINET	Pt / Dole
Anne Marie ROUCHON	Pte/ Dire En Corps
CD.58	
Philippe TRIQUET WATREMEZ	Pt / Nevers
Sophie TEIL	Pte / Varennes Vauzelles
CD.70	
Cédric LELU	Pt / Rioz
Ludovic CHOUET	Pt / Gray
Axel JOURDA	Pt / Passe Avant
CD.71	
Jean Luc ROBERT	Pt / Macon
Arnaud BURCK	Pt / Chalon/ Saône
Alexandre HUMBERT	Pt / Autun
Jonathan LAVAURE	Pt / Paray le Monial
Julien FRANCOIS	Pt / Montceau Les Mines
Claude SUCHAUT	Pt / Espérance Le Creusot
Rémy PEILLON	Pt / CECB
CD.89	
Vincent GUERREAU	Pt / USC Monéteau
Christopher HOUNSOME	Pt / Auxerre
Fabien ROULIER	Pt / Paron Sens
CD.90	
Dominique BIGEY	Pt / Belfort
Jacques COLIN	Pt / Giromagny

L'ETR est composée de 7 commissions : 3 commissions d'armes, une commission Escrime Mixité, une commission Escrime Artistique et Sabre Laser, une commission Escrime Santé et une commission Formation & Emploi.

Le rôle des commissions d'armes est d'établir un calendrier

- Pour les compétitions qui seront intégrées dans le classement régional
- Pour les stages sportifs.

Ces calendriers devront être établis fin juin, et envoyés aux clubs début septembre.

1. La catégorie M11

Pas d'animation régionale organisée par la Ligue régionale pour la catégorie M11.

Les clubs organisent des tournois pour cette catégorie, ils sont libres dans le choix de leur formule.

Un championnat régional est organisé en fin de saison en individuel et par équipe. Les équipes sont mixtes et de club.

2. La catégorie M13

Un circuit régional est mis en place comprenant des tournois de club de la Ligue régionale BFC et le championnat régional. Ce circuit régional permet d'établir un classement régional, qui servira à établir le classement d'entrée de compétition.

Challenge de France M13

1.1. Fleuret et Epée
- Epreuve individuelle : Epreuve nationale sur sélection via un quota régional. Le quota régional sera distribué dans l'ordre du classement régional.
- Epreuve par équipe : Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et ligues régionales. Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

1.2. Sabre
- Epreuve individuelle : Epreuve nationale ouverte sans quota
- Epreuve par équipe : Epreuve ouverte sans quota aux équipes de clubs, départements, CID, ligue régionale.

3. La catégorie M15 (toutes armes)

Un circuit régional est mis en place comprenant des tournois de club de la Ligue régionale BFC, un ou deux tournois de référence (extérieur à la Ligue régionale BFC) et toute la filière H2036 fédérale. Ce circuit régional permet d'établir un classement régional.

3.1. La filière fédérale H2036

Les épreuves individuelles et par équipe de la filière H2036 sont accessibles aux tireurs licenciés à la FFE, sélectionnables en équipe de France.

3.1.1. Engagement

Au fleuret et à l'épée :
- Pour les 8èmes et les ¼ de finales, les engagements sont effectués par les clubs sur l'extranet de la FFE
- Pour les ½ finales et la FDJ, les engagements sont effectués par la Ligue régionale sur l'extranet de la FFE.

Au sabre :
- Pour les 8èmes de finales, les engagements sont effectués par les clubs sur l'extranet de la FFE
- Pour le ¼ et la ½ finale et la FDJ, les engagements sont effectués par la Ligue régionale sur l'extranet de la FFE.

3.1.2. Le 8ème de finale ou épreuve de Ligue

Compétition ouverte à tous les licenciés de la Ligue régionale. Les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes avant le mercredi précédent 23 h 59.

La formule privilégiée pour ce 1/8ème de finale sera 1 tour de poule de 6 ou 7 avec décalage club, puis tableau d'élimination directe. Le directoire technique a le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Il devra privilégier le nombre de matchs.

3.1.3. Le ¼ de finale ou épreuve de zone : Fleuret et Epée

Compétition qualificative pour la ½ finale ouverte à tous les licenciés de la Ligue régionale.
Les tireurs participants au ¼ de finale devront avoir participé au 8ème. Un tireur n'ayant pu participer au 8ème pourra, toutefois, être inscrit au ¼ de finale, si un certificat médical est envoyé par mail au coordonnateur de l'ETR la semaine suivant immédiatement le 8ème de finale.
La formule est définie par le règlement de zone.
La qualification pour la ½ finale via les quotas s'effectue de la manière suivante :

- Tous les tireurs de la ligue régionale BFC ayant atteint le tableau de 16 de la compétition de zone. Si le nombre de tireurs dans le tableau de 16 est supérieur au quota, la sélection s'effectuera dans l'ordre du classement de la compétition.
- Les places du quota encore libres sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté 2 semaines avant la date limite des inscriptions.

3.1.4. La ½ finale ou épreuve nationale : Fleuret et Epée

Au fleuret homme et dame, à l'épée homme et dame : compétition se déroulant au niveau national et sur qualification via des quotas fédéraux.

La Ligue régionale peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 8èmes de finale.

3.1.5. Le ¼ et la ½ finale : Sabre

Les épreuves de ¼ et de ½ finale de la Fête des Jeunes se disputent en deux épreuves nationales distinctes.

Au sabre dame, les tireurs participants au ¼ de finale devront participer au 8ème. Un tireur n'ayant pu participer au 8ème pourra, toutefois, être inscrit au ¼ de finale, si un certificat médical est envoyé par mail au coordonnateur de l'ETR la semaine suivant immédiatement le 8ème de finale.

Au sabre homme, la Ligue régionale peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 8èmes de finale, distribué selon le classement régional.

3.1.6. La fête des Jeunes :

La Ligue régionale engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE. Le mode de qualification est défini dans le chapitre « Championnat de France ».

3.2. Les tournois

Le circuit régional est composé de tournois de club inscrits au calendrier, il est proposé par les commissions d'armes et validé par l'ETR en début de saison. Pour faire partie de ces tournois, les clubs devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant le 15 aout de la saison précédente et ce, à chaque saison.

3.3. Le championnat de Bourgogne-Franche-Comté

Le championnat de la Ligue régionale BFC est ouvert à touts les licenciés des clubs de la Ligue régionale BFC. Il se dispute aux 6 armes en individuel et en équipe. Pour l'organisation et le déroulement de ce championnat se référer au chapitre correspondant.

4. La catégorie M17

Un circuit régional est mis en place pour les 3 armes comprenant des tournois de club de la Ligue régionale BFC, un ou deux tournois de référence (extérieur à la Ligue régionale BFC), le championnat régional et toute la filière fédérale, à savoir les épreuves nationales du circuit national. Ce circuit régional permet d'établir un classement régional permettant la qualification aux championnats de France National 3 au fleuret à l'épée homme et National 2 dame.

4.1. Les Epreuves Nationales

Voir le règlement sportif fédéral de chaque arme.

4.2. Le championnat BFC

Le championnat de la Ligue régionale BFC est ouvert à tous les licenciés des clubs de la Ligue régionale BFC. Il se dispute en individuel et en équipe. Pour l'organisation et le déroulement de ce championnat, voir le chapitre correspondant.

4.3. Les tournois

Le circuit régional est composé de tournois de club inscrits au calendrier, il est proposé par les commissions d'armes et validé par l'ETR en début de saison. Pour faire partie de ces tournois, les clubs devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant le 15 aout de la saison précédente et ce, à chaque saison.

5. Les catégories M20, Senior et Vétéran

5.1. La catégorie M20

La saison sportive individuelle s'articule autour :

- D'épreuves nationales open (voir règlement fédéral sportif de chaque arme)
- De tournois de club de la LRE
- Du Championnat de France individuel
- Du Championnat BFC

5.2. La catégorie Senior

La saison sportive individuelle s'articule autour :

- D'épreuves nationales open (voir règlement fédéral sportif de chaque arme)
- De tournois de club de la LRE
- Du Championnat de France individuel
- Du Championnat BFC

5.3. La catégorie Vétéran

La saison sportive individuelle s'articule autour :

- D'épreuves nationales open (voir règlement fédéral sportif de chaque arme)
- Du championnat de France individuel
- Du championnat BFC

Au fleuret et sabre féminin, la catégorie débute à +35 ans.

6. Le classement régional

Le classement régional concerne les catégories M13, M15 et M17 à toutes les armes. Il a pour objectif de créer une animation sportive au sein de la Ligue régionale BFC. Il est ouvert à tous les licenciés de BFC. Il permet la qualification aux championnats de France qui s'effectue via une sélection par quota régional.

Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend :

- De la place du tireur : P
- Du nombre de tireurs présents : N
- D'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents : F
- D'un coefficient de compétition permettant de valoriser certaines compétitions : C

La formule est celle reprise par la FFE pour les classements nationaux

$$R = F \times 100 \times (1{,}01 - \log(P)/\log(N)) \times C$$

- R : Nombre de points obtenus
- P : Place du tireur
- N : Nombre de tireurs présents
- F : Coefficient de force (ici sera toujours de 1)
- C : Coefficient multiplicateur

6.1. Principe

Le classement régional prend en compte toutes les compétitions au calendrier de la FFE et un certain nombre de tournois régionaux, voire de référence dans les régions voisines. Ces compétitions forment un circuit régional.
Les compétitions devront être validées par la commission d'armes et inscrites au calendrier en début de saison. Une compétition ne pourra pas être ajoutée au calendrier du classement régional après le mois d'octobre de la saison en cours.

6.2. Objectifs

Le classement régional a pour objectif d'avoir une hiérarchie permettant de qualifier les tireurs aux différents championnats de France.
La qualification aux différents championnats de France (hors sélectionnés via les classements nationaux) via les quotas fédéraux s'effectuera dans l'ordre du classement régional.
Le classement régional doit être utilisé pour établir le classement d'entrée aux compétitions régionales prises en compte dans le classement régional.

6.3. Compétitions retenues

Le classement régional est un moyen de sélection mais c'est également un moyen de formation du jeune sportif au même titre que les stages régionaux. C'est pourquoi il faut donner un droit à l'erreur aux compétiteurs. Toutes les compétitions ne seront donc pas prises en compte, seul le championnat de Bourgogne-Franche-Comté sera obligatoirement pris en compte dans le classement régional et les X meilleurs résultats.
Le nombre de compétitions retenues est fixé par le tableau ci-dessous et permettra la sélection pour la FDJ et les championnats de France :

Nombre total de compétitions entrant dans	Nombre de compétitions retenues dans le classement

le classement (sans la FDJ et les France)	dont le championnat régional
5	4
6	5
7	5
8	6
9	7
10	8
11	9

6.4. La catégorie M15

6.4.1. Composition du circuit régional

- 1/8ème de finale
- Championnat LRE BFC (individuel)
- Zone H2036 (1/4 de finale)
- Epreuve Nationale H2036 (1/2 finale)
- Fête des Jeunes
- Tournois régionaux inscrits au calendrier régional

Le classement régional est remis à zéro chaque début de saison ou après la 1ère compétition de la saison.
Le classement régional final prendra en compte la Fête des Jeunes.

6.4.2. Classement

Le classement prend en compte toutes ces compétitions selon des coefficients différents :

Compétition	Coeff
Tournoi	5
1/8ème de finale H2036	5
CR BFC*	7
¼ de finale H2036	10
½ finale H2036	15
FDJ	20

**compétition obligatoirement prise en compte dans le classement régional.*

6.5. La catégorie M17

6.5.1. Composition du circuit régional

Cf chapitres 3 et 4
Le classement régional est remis à zéro chaque début de saison ou après la 1ère compétition de la saison.
Le classement régional final prendra en compte le championnat de France.
Pour le championnat de France, il n'y aura qu'un seul classement sur la totalité des participants.

6.5.2. Classement

Le classement prend en compte toutes ces compétitions selon des coefficients différents :

Compétition	Coeff
Tournoi	4
CR BFC*	6
Elite	12

France	12

**compétition obligatoirement prise en compte dans le classement régional.*

6.5.3. Classement Sabre Laser

Compétition	Coeff
Epreuve régionale	4
CR BFC*	6
Epreuve internationale en France	8
Epreuve nationale	12
France	16

7. Le cahier des charges des tournois du circuit régional

Tout club qui organise un tournoi et qui souhaite le faire figurer au calendrier régional s'engage à respecter les points suivants

7.1.1. Information

- Informer la Ligue régionale (coordonnateur de l'ETR), avant la réunion de l'ETR de fin de saison (fin juin - début juillet), de la date et des catégories qui seront inscrites au programme du tournoi en remplissant la demande (cf. annexe)
- Adresser la note d'organisation de l'épreuve au coordonnateur de l'ETR au moins un mois avant la compétition pour approbation et publication sur extranet, avec les indications suivantes :
  - Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s)
  - Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs
  - Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.)
  - Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
  - Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires
- Diffuser la note d'organisation auprès de tous les clubs de la lLigue régionale au moins un mois avant l'épreuve.

7.1.2. Gestion de la compétition

La compétition sera gérée informatiquement avec un des logiciels existants.
Les engagements devront se faire en ligne sur le site de la FFE, sauf pour les tireurs étrangers.
La réglementation fédérale devra être respectée (notamment le règlement pour les jeunes)

7.1.3. Formule de la compétition

L'organisateur et le Directoire technique sont libres du choix de la formule. Toutefois, on privilégiera une formule non mixte avec un tour de poule, avec décalage club, suivi d'un tableau d'élimination directe.
Le tour de poule peut être mixte, si le nombre de filles est inférieur à 7. On veillera à une répartition homogène des filles dans les poules.
La composition des poules s'effectue dans l'ordre du classement régional pour les M15 et M17, puis dans l'ordre du classement national pour les tireurs extérieurs à la Ligue régionale d'Escrime Bourgogne Franche Comté.

7.1.4. Installation et Equipement

La salle de compétition doit être installée de façon à veiller à la sécurité des tireurs, arbitres et spectateurs.

7.1.5. Déroulement de la compétition

Les compétitions devront débuter selon les horaires inscrits au programme. Les compétitions devront se dérouler sans attente et durée anormales. Elles ne devront pas dépasser la durée de 5 heures, notamment si l'organisateur décide de faire 2 tours de poules.
L'organisateur veillera avoir un nombre suffisant d'arbitres afin d'avoir un bon déroulement de la compétition.

7.1.6. Récompenses

Les 3 premiers, au moins, recevront une récompense telle qu'une coupe, une médaille ou un trophée. L'organisateur est libre de donner en plus à ces tireurs d'autres lots, ainsi qu'aux tireurs venant à la suite du classement.

7.1.7. Résultats

L'organisateur génèrera les fichiers de classement en « pdf » et les déposera sur le site de la FFE, dans la journée qui suit l'épreuve. Ils seront également envoyés au secrétaire général de la Ligue régionale pour publication sur le site internet de la Ligue régionale.
L'organisateur génèrera les fichiers « fff » des compétitions et les déposera sur l'extranet de la FFE et les enverra avant le mardi qui suit la compétition au responsable du classement régional : Richard GAWLAS

Les fichiers « fff » de tous les tournois régionaux, à toutes les armes et des catégories M17 à vétérans doivent être envoyés au coordonnateur de l'ETR pour envoi à la fédération pour prise en compte dans le classement national avant le mardi midi qui suit la compétition.

8. Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté

La Ligue régionale de Bourgogne-Franche-Comté organise, via ses clubs, les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté individuel et par équipe pour les catégories M11 à Vétérans. Ces championnats décernent le titre de **Champion Régional de Bourgogne-Franche-Comté**.

Le championnat de BFC est ouvert à tous les licenciés de la Ligue régionale.
Les compétitions par équipe se déroulent immédiatement après la fin des compétitions individuelles.
Hommes et femmes tirent de préférence séparément. Il n'y a aucun éliminé en poule.

8.1. Calendrier

Le calendrier des compétitions est établi par l'ETR et adopté par le comité directeur.
Un appel à candidature est effectué pour les organisations. Chaque club candidat devra remplir et retourner la demande de candidature (cf. Annexe)

8.2. Note d'organisation

Le club organisateur devra adresser la note d'organisation de l'épreuve à la Ligue régionale BFC au moins un mois avant la compétition, avec les indications suivantes :

- Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s).
- Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs.
- Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.).
- Licence : préciser qu'en cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du DT, sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.
- Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
- Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires.
- Logos : ils permettent d'identifier l'organisateur et de mettre en avant les partenaires.

Cette note d'organisation sera approuvée par la commission d'arme concernée avant publication.

8.3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur l'extranet de la FFE, via les clubs. Les inscriptions doivent être réalisées avant le mercredi précédent la compétition 23h59.

Si un tireur ou une équipe n'a pas été engagé dans les délais impartis, il ou elle pourra être inscrit jusqu'à la veille du championnat et pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement initialement prévu.

Les clubs concernés devront prévenir l'organisateur de leur engagement hors délai et s'assurer que la demande a été prise en compte.

Toute demande d'engagement hors délai le jour même du championnat ne pourra en aucun cas être prise en compte.

8.4. Engagements

Les engagements sont fixés à :

- 10,00 € pour l'individuel
- 25,00 € pour l'équipe

8.5. Arbitrage

Voir règlement de la CRA

8.6. Horaires

L'heure d'appel de compétition ne devra pas être avant 9 h 30.

Lors d'un championnat comprenant plusieurs catégories, l'organisateur veillera à étaler les horaires en fonction du nombre de pistes dont il dispose.

En fonction des catégories, les compétitions peuvent commencer le samedi matin.

8.7. Formule des championnats

8.7.1. Compétition Individuelle de M15 à Senior

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3ème place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

8.7.2. Compétition Individuelle Vétéran

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3ème place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

La catégorie vétéran est divisée en 4 catégories :

- V1 de 40 à 49 ans
- V2 de 50 à 59 ans
- V3 de 60 à 69 ans
- V4 plus de 70 ans

Un titre est attribué dans chaque catégorie.

Cas particuliers

- Si un seul tireur est inscrit, il doit s'acquitter du droit d'engagement. Pour être titré dans son arme et sa catégorie, il doit être présent au moment de la remise des récompenses.
- Si deux tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent.

Les catégories V1, V2, V3 et V4 sont mélangées pour les tours de poule. En poule, le règlement fédéral, concernant les handicaps de touche, sera appliqué.

8.7.3. Compétition par Equipe de M15 à Senior

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum.

La formule privilégiée est le tableau d'élimination directe.

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : tableau d'élimination directe

8.7.4. Compétition par Equipe Vétéran

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum. Un critère d'âge cumulé des tireurs est nécessaire afin de pouvoir inscrire une équipe. Le calcul des âges cumulés des tireurs, pour satisfaire aux minima nécessaires, se fait uniquement en prenant en compte l'année de naissance et la date de l'épreuve.
Les sommes des âges doivent être supérieures ou égales aux valeurs suivantes, y compris en cas de remplacement.

	Épée	*Fleuret*	*Sabre*
Hommes	150	140	140
Femmes	140	120	120

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : tableau d'élimination directe

Remarque :

La constitution des poules des compétitions individuelles est établie en fonction du dernier classement régional mis à jour pour les M13, M15 et M17, et en fonction du dernier classement national mis à jour pour toutes les autres catégories.

La constitution des poules ou du tableau d'élimination directe des compétitions par équipe est établie en fonction de la force des équipes. La force des équipes est calculée en additionnant les 3 meilleurs classements des tireurs constituant l'équipe. (Classement régional pour les M15 et M17, classement national pour les autres catégories)

La durée des matchs en poule et en tableau d'élimination directe est conforme au règlement sportif fédéral.

8.8. Directoire Technique

Pour chaque Championnat régional, un directoire technique sera mis en place. Il sera conforme au règlement sportif fédéral, et sera légitime pour l'ensemble de l'épreuve.

Le DT est composé de 3 membres :

- le Coordonnateur ou un membre l'ETR
- un membre du comité directeur de la Ligue régionale BFC ou un membre du club organisateur
- un membre de la CRA lui seul peut intervenir sur les demandes de DT lors d'un match ou rencontre lors des épreuves régionales. Il a en charge les évaluations des candidats régionaux présents.

8.9. Résultats

Le classement final (format pdf et fff) devra être mis en ligne sur l'extranet de la FFE avant le mardi midi pour prise en compte dans le classement national.
Le classement final devra être transmis au responsable de la commission d'arme concernée et au coordonnateur de l'ETR.

8.10. Récompenses et Podiums

Les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés à la fin de la compétition. Les récompenses seront fournies par la LRE BFC. Les clubs organisateurs peuvent attribuer des récompenses supplémentaires.
Les podiums se dérouleront à la fin de toutes les compétitions individuelles.

Les tireurs ou les équipes récompensés devront être soit en tenue d'escrime, soit en survêtement complet du club ou a minima la veste de survêtement et pantalon d'escrime.
Obligation d'avoir des chaussures de sports, les claquettes sont interdites sur les podiums.

9. Règlement médical

La mise en place d'une surveillance médicale lors des tournois régionaux et les championnats de Bourgogne-Franche-Comté est obligatoire et doit répondre aux critères mis en place par la FFE. (cf. Centre de Documentation de la FFE et en annexe)

10. Les critères de sélection aux Championnats de France

Les engagements pour les championnats de France individuel et par équipe, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipe, sont effectués par la Ligue régionale.
Il est de la responsabilité des tireur(se)s et des clubs de vérifier leur engagement.

10.1. La catégorie M15

En fin de saison a lieu la Fête des Jeunes, critérium national M15. Il s'agit d'une épreuve individuelle et d'une épreuve par équipe de Ligue régionale.

Epreuve Individuelle :

Pour se qualifier à la Fêtes des Jeunes, il faut soit être parmi les 40 premiers du classement national soit faire partie du quota de Ligue régionale (défini par la FFE en cours de saison). Le quota régional concerne les tireurs non sélectionnés dans les 40 premiers du classement national.
Toutes les places, via le quota régional, sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté après la dernière compétition prise en compte.
Pour prétendre à une place via le quota régional, le tireur devra avoir participé à au moins une compétition de la filière H2036.
Le classement national prend en compte le 1/8ème de finale, le ¼ de finale, la ½ finale.
Le classement régional prend en compte toutes les compétitions du circuit régional (cf. chap. 5.3).

Epreuve par Equipe :

Les 4 premiers tireurs BFC du classement national constituent l'équipe 1, les 4 premiers tireurs (non déjà sélectionnés) du classement régional constituent l'équipe 2. La participation au stage terminal est fortement recommandée.
Le capitanat des équipes est assuré, en priorité, par les maîtres d'armes ayant encadré les stages régionaux durant la saison. Au besoin, un appel à candidature sera effectué en cours de saison par les responsables d'arme.

10.2. Catégorie M17 et M20

Epreuve Individuelle :

10.2.1. Championnat de France National 1 Homme et Dame aux 3 armes

Sont sélectionnés en National 1, les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, du classement national à la date des sélections de la catégorie concernée.

10.2.2. Championnat de France National 2 Homme Fleuret et Epée

Sont sélectionnés en National 2, les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, du classement national actualisé à la date des sélections de la catégorie concernée, non qualifiés en National 1.

10.2.3. Championnat de France National 2 Dame Fleuret et Epée

Sont sélectionnées en National 2, 45 tireuses réparties par des quotas régionaux*.
Sont sélectionnées les X tireuses dans l'ordre du classement régional non sélectionnées en National 1.

10.2.4. Championnat de France National 2 Homme et Dame Sabre

Open, sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

10.2.5. Championnat de France National 3 Homme Fleuret, Epée

Sont sélectionnés en National 3, 65 tireurs répartis par des quotas régionaux*.
Sont sélectionnés les X tireurs dans l'ordre du classement régional non sélectionnés en National 1 et National 2.

*Un repêchage dans l'ordre du classement national peut être effectué par la FFE si les quotas ne sont pas remplis. Ce repêchage s'effectue parmi les tireurs non déjà inscrits.

Epreuve par Equipe :

10.2.6. Championnat de France National 1 et National 2 Fleuret, Epée, Sabre

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve de ½ finale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.
A l'épée dame, les équipes classées de 1 à 8 du classement national à l'issue des poules sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

10.2.7. Championnat de France National 3 Fleuret et Epée Homme, Epée Dame

Sont sélectionnées :

- Les équipes classées de 9 à 12 de l'épreuve nationale ou du classement national pour l'épée dame
- 24 équipes (14 pour l'épée dame) qualifiées par quota régional (minimum 1) : seront sélectionnées les X premières équipe du championnat régional (selon quota)

10.2.8. Championnat de France National 3 Sabre et Fleuret Dame

Sont sélectionnées, les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale
Épreuve ouverte

10.3. Catégorie M23

Dans cette catégorie, il y a un Championnat de France individuel.
Les 28 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national senior actualisé à la date des sélections.

10.4. Catégorie Senior

10.4.1. Championnat de France individuel

National 1 Fleuret, Epée, Sabre

Sont qualifiés pour la National 1, les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections de la catégorie concernée.

National 2 Fleuret Homme et Epée

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non qualifiés en National 1.

National 2 Sabre Homme et Dame

Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

National 2 Fleuret Dame

Sont qualifiées :

- Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non qualifiées en National 1
- 64 tireuses qualifiées par quotas régionaux, minimum 1 par région, seront sélectionnées les X premières tireuses non sélectionnées en national 1 du classement national (selon quota).

National 3 Fleuret et Epée Homme

Sont qualifiés :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non qualifiés en National 1 et National 2
- 96 tireurs qualifiés par quotas régionaux, minimum 1 par région, seront sélectionnés les X premiers tireurs non sélectionnés en national 1 et national 2 du classement national (selon quota).

National 3 Epée Dame

Sont qualifiées 48 tireuses via quota régional (1 minimum par région) via classement national.

10.4.2. Championnat de France par Equipe

National 1 et 2 Fleuret, Epée, Sabre Homme, National 1 Fleuret, Sabre Dame, National 2 Epée Dame

Voir règlement sportif fédéral relatif à l'arme

National 2 Fleuret, Sabre Dame

Open

National 3 Fleuret, Epée Homme, Epée Dame

28 équipes par quotas régionaux.

Sont qualifiées les X équipes (selon quota) dans l'ordre du classement des championnats régionaux.

National 3 Sabre Homme

Open.

10.5. Catégorie Vétérans

10.5.1. Fleuret

Epreuve individuelle

Open à tous les escrimeurs et escrimeuses ayant réglementairement la possibilité d'être sélectionnés en équipe de France sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

Epreuve par équipe

Open aux équipes constituées par clubs ou interclubs.

Les sommes des âges doivent être supérieures ou égales à 140 ans pour les hommes et à 120 ans pour les femmes, y compris en cas de remplacement.

10.5.2. Sabre

Epreuve individuelle

Open.

Epreuve par équipe

Open aux équipes constituées par clubs ou interclubs.

Les sommes des âges doivent être supérieures ou égales à 140 ans pour les hommes et à 120 ans pour les femmes, y compris en cas de remplacement.

10.5.3. Epée

Epreuve individuelle Homme

En V1, V2, V3 sont qualifiés aux Championnats de France

- Les 32 premiers du classement national suivant le dernier classement actualisé avant l'épreuve
- 44 tireurs qualifiés par des quotas régionaux (minimum un quota par région). Seront qualifiés les X tireurs (selon quota) du classement national à condition d'avoir participé aux ligues.

En V4, compétition open, sous réserve d'avoir participé au championnat régional

Epreuve individuelle Dame

Open à condition d'avoir participé à 2 épreuves nationales

Epreuve Dame par Equipe

- National 1 et National 2 : les 8 premières équipes du classement national
- National 3 : équipe classée de 9 jusqu'à la dernière du classement national + 14 équipes réparties par quota

Epreuve Homme par Equipe

- National 1 et National 2 : les 32 premières équipes du classement national
- National 3 : 28 équipes via quota régional (1 minimum par région). Qualification dans l'ordre du classement des championnats régionaux.

11. Règlement Sabre Laser

11.1. Catégories (règlement national)

Elles sont définies pour la saison sportive fédérale qui débute le 1er septembre et s'achève le 31 août. Les compétitions nationales sont autorisées à partir de la catégorie M15. Les surclassements sont possibles selon les modalités définies dans le règlement médical.

	2024 - 2025	2025 - 2026
Vétérans 4	1955 et avant	1956 et avant
Vétérans 3	1956 à 1965	1957 à 1966
Vétérans 2	1966 à 1975	1967 à 1976
Vétérans 1	1976 à 1985	1977 à 1986
Seniors	2004 et avant	2005 et avant
M20	2005 à 2007	2006 à 2008
M17	2008 - 2009	2009 - 2010
M15	2010 - 2011	2011 - 2012
M13	2012 - 2013	2013 - 2014
M11	2014 - 2015	2015 - 2016

Au combat sportif, chorégraphié, et en kata, les catégories sont les suivantes :

- Senior (comprenant les Seniors, les Vétérans et les M20 surclassés)
- Cadet (comprenant les M17 et les M15 surclassés)

En étude en chorégraphie Benjamin (comprenant les M13 et les M11 surclassés).

Attention : pour s'inscrire dans une catégorie « surclassé », licence avec autorisation de surclassement nécessaire.

11.2. Classement régional

Cf chapitre 6.5.3

Le classement régional « Chorégraphie » comportera un classement par catégorie d'âge et toute catégorie d'épreuve qui servira pour les sélections au championnat de France (Quota régionale partagé).
Dans ce classement régional comptera la meilleure note parmi les différentes épreuves régionales. Les épreuves régionales comporteront un classement par catégorie d'âge et par catégorie d'épreuve pour les remises des médailles.

11.3. Calendrier régional

Dates	Type d'épreuve	Lieu	Coeff
17/11/2024	Epreuve régionale 1/4	Saint Claude	4
Classement pour sélection à l'épreuve nationale			
15 &16/02/2025	Epreuve nationale	Franconville	12
29 au 30/03/2025	**Epreuve Internationale - Open**	**Colmar**	**8**
13/04/2025	Championnats régionale 2/4	Le Creusot	6
Classement pour sélection au championnat de France			
7 au 9/06/2025	Championnat de France	St Gilles Croix de Vie	16
Classement régionale final pour décerner la coupe BFC 2024/2025			

Proposition de la commission pour 2025-2026

- Organiser 3 épreuves régionales sur l'année, éviter de faire une qualification sur une compétition.
- Prévoir une compétition Cadet lors de chaque épreuve régionale pour motiver les jeunes et offrir un classement régional pour les Cadets
- Si les clubs disposent de l'espace suffisant, il faut minimum 4 arènes soit un terrain de handball 40x20m.

- Les 3 meilleurs compétitions/combattants seront retenues pour le classement régionale.
- Les compétitions régionales doivent être décalé d'au moins deux semaines de toute compétition nationale.
- Les compétitions du circuit régionales ne doivent pas être prévues le même week-end qu'une épreuve nationale ou le championnat régionale.

11.4. Stages

La commission Régionale BFC invite les clubs de sabre laser à se positionner pour l'organisation d'une journée de travail (stage) sur un dimanche.

11.5. Chorégraphie

La saison sportive s'organise autour de deux étapes :

- Etape régionale : Circuit Régional (Benjamins et cadets ; senior possible dans le cadre de l'animation)
- Etape nationale : Championnats de France (Cadets)

L'épreuve régionale est sélective pour les Championnats de France. Les deux compétitions sont organisées selon le même déroulé, en temps réel (compétition ou visioconférence)
Les championnats régionaux auront lieu entre les mois de septembre et de janvier si possible Les championnats nationaux auront lieu entre les mois de mai et de juin.
En fonction du succès rencontré lors des championnats régionaux, une étape de sélection supplémentaire pourra être ajoutée.

Calendrier :

Dates	Type d'épreuve	Ville
Samedi 16 novembre 2024	Epreuve régionale 1/1	St-Claude
Classement sélectif au championnat de France Cadet		
07 au 09 juin 2025	Championnat de France Cadet	Saint-Gilles- Croix-De-Vie

Les 3 catégories d'épreuves en chorégraphie sont :

- Duel
- Bataille
- Mouvement d'ensemble

Durée totale des performances :

En duel :
La durée de la performance (Ding début, ding fin) est comprise entre 2 minutes et 4 minutes. Entre 1 à 2 minutes pour les Benjamin pour le championnat régional.

En bataille :
La durée de la performance (Ding début, ding fin) est comprise entre 4 minutes et 7 minutes. Entre 2 à 4 minutes pour les Benjamin pour le championnat régional.

En ensemble :
La durée de la performance (Ding début, ding fin) est comprise entre 2min30 et 3min30. Entre 1min15 à 1min45 pour les Benjamin pour le championnat régional.

11.6. Kata

Il n'y a aucun club de la Ligue BFC qui pratique les KATAS ou qui sollicite une compétition de KATA sur la saison sportive 2024-2025.

La saison comporte une étape de qualification et un Championnat de France.

L'étape de qualification consiste à envoyer une vidéo du Kata ASL-FFE Forme 1 & 2 au Jury National, à l'adresse mail suivante : commissionkata.aslffe@gmail.com, avant le 31 décembre 2024.

La vidéo doit faire 3 minutes maximum.
Les 20 meilleures prestations sont sélectionnées.
Le Championnat de France est en présentiel. Les candidats choisissent un kata parmi ceux proposés par le groupe de travail, et le présenter en effectuant deux passages : le premier à vitesse dite « lente » et le second à vitesse dite « rapide ».
La commission soutiendra toute candidature pour l'organisation d'une épreuve de KATA Sabre Laser pour la saison 2024-2025 ou pour les années à venir.

12. Règlement Sabre Laser

Un championnat de France est organisé cette saison (tous les deux ans en alternance avec le championnat de France Senior de sabre Laser chorégraphié).
Celui ci se déroulera les 12 et 13 avril à Forges les Eaux.
Nous devons donc organiser des sélections régionales. A l'issue de celles ci et en fonction des effectifs dans chaque région la fédération attribuera des quotas (nombre de places par région).

Les sélections pour la Bourgogne Franche Comté se dérouleront fin janvier. (Lons le Saunier ou Beaune, date à définir).

Modalité de l'épreuve :
Application du règlement national d'escrime artistique (consultable sur le site FFE https://www.ffescrime.fr/media-documents/?thematic=escrime-artistique)
Catégories : Solo, Mouvement d'ensemble, Duels (trois types d'armes : lourdes, poids moyen, armes légères) et Bataille (trois types d'armes).
Un classement par catégorie sera établi (système de notation : cf règlement national), ainsi qu'un classement général toute catégories confondues.

Les places pour le championnat de France seront attribuées en fonction du classement général (ex si notre quotas est de 4 places nous pouvons présenter quatre solos si ceux ci ont de meilleures notes que tous les autres duels).

REMARQUE : Pour le bon fonctionnement de la pratique nous avons besoin d'arbitres, l'organisation des formations est similaire à celle des autres armes : JNA en septembre, stage théorique (organisé en visioconférence par la fédération) puis évaluation pratique.

REMARQUE 2 : La pratique étant en cours de développement nous nous efforcerons d'être souple sur les règlements. EX : votre combat ne dure pas le temps réglementaire pour les championnats de France, n'hésitez pas à le présenter lors des sélections régionales, ce sera l'occasion d'échanger sur nos pratiques....

14. Les stages sportifs

Chaque commission d'armes organise 3 stages de 3 jours pendant les vacances scolaires (Automne, Hiver, Printemps). Les dates et les lieux de chaque stage devront être inscrits au calendrier en début de saison.
Les stages sportifs sont ouverts en priorité aux tireurs participant à la filière M15 et aux M17.
Le nombre de place est de 20 tireurs (garçons + filles) par arme et de 3 cadres par arme (Fleuret, Epée, Sabre).
Chaque commission d'armes devra fournir en début de saison les modalités de participation des stages de février et d'avril.
Les inscriptions et le règlement s'effectuent en ligne via un lien HelloAsso.
Deux formules sont proposées aux stagiaires, soit une formule en internat, soit une formule en demi-pension, notamment pour les stagiaires du club accueillant le stage.
Les tarifs du stage sont différents en fonction de la formule et sont établis par l'assemblée générale de la Ligue régionale (voir le règlement financier de la Ligue régionale BFC).

15. La formation de cadres

15.1. Formation Animateurs – Educateurs

Le principe de la formation est de faire intervenir des spécialistes pour la partie de formation dans l'arme. Les stages régionaux tireurs pourront être utilisés comme support de formation.

La formation de cadres se compose :

- Animateur et Educateur : 60 h de formation + 40 h de stage en structure
- Répartition de la formation : 3 stages de formation de 3 jours (Toussaint, Février, Avril)
- Les stages se déroulent entre animateurs et éducateurs avec les 3 formateurs (il sera basé sur la théorie, classification, connaissance des publics, utilisation d'une fiche de séance, notions sur l'échauffement, la leçon individuelle, la pédagogie collective, etc.)
- Le stage de Printemps est un stage de mise en situation pratique et théorique avec comme support le stage sportif de la LRE.
- Les évaluations se font sur les 3 stages

Le contenu de la formation

Le contenu de la formation est détaillé sur le site de la Ligue régionale et reprend les directives fédérales. La formation commence par le stage de Toussaint et s'achève par le stage d'Avril (examen). Les inscriptions et le paiement de chaque stage se feront auprès de la Ligue Régionale BFC.

15.2. Formation continue Educateurs

L'objectif est d'ouvrir des perspectives post-éducateur.
L'objectif est de permettre aux éducateurs diplômés d'être en contact avec les membres de l'ETR durant les stages régionaux. Pour cela, ils feront la demande auprès du responsable de l'arme afin d'être intégrés à l'encadrement du stage. Il n'y aura pas de rémunération, mais une prise en charge des frais d'hébergement et de restauration.

15.3. Formation continue pour tous

La formation continue est ouverte aux maîtres d'armes de la Ligue régionale.
Elle comprend différents informations (vidéos, conférences, interventions de spécialiste, etc.)
D'autres interventions peuvent être mise en place avec des intervenants extérieurs à la Ligue régionale (cadre fédéral, maître d'arme expert et reconnu...).

16. L'Arbitrage

16.1. Règles générales de mise à disposition d'arbitres aux organisateurs pour les Championnats de BFC – Epreuve Sélective - Filière H2036 – Tournois de clubs entrant dans le classement régional

En cas d'absence de l'arbitre, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Le prêt d'arbitre est autorisé entre les clubs.
L'organisateur, en fonction du nombre d'inscrits, pourra se rapprocher des clubs pour ne pas que ceux-ci amènent d'arbitres.

Si l'arbitre se présentant à la compétition ne correspond pas à la personne inscrite sur l'extranet, ou si la personne n'a pas le niveau de diplôme requis, sans un accord écrit préalablement du responsable de la CRA, **le club s'expose à une pénalité de 100 €.** Cette pénalité est payable avant le début de la compétition sans quoi les tireurs du club ne pourront pas participer à la compétition (les frais engagés par les tireurs ne seront pas remboursés).

- *Compétition Individuelle*

Chaque club ayant 4 tireurs engagés, **sur la même journée et toutes catégories confondues** (par exemple M11-M13 homme et dame), devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous). Cet arbitre devra être présent dès le début de la 1ère compétition.
Les arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- *Compétition par équipe*

Chaque club ayant 1 équipe engagée devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous), qui sera présent dès le début de la compétition individuelle.
Ces arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- *Filière Horizon 2036*

Pour l'épreuve de ligue, tout arbitre en formation régionale peut se rapprocher du club organisateur pour proposer ses services.
Les clubs organisateurs des championnats de Bourgogne Franche Comté M15 et plus doivent accepter tous les arbitres en formation régionale qui souhaitent arbitrer.

16.2. Niveau d'arbitrage pour chaque niveau de compétition

Les arbitres en formation nationale peuvent arbitrer toutes les compétitions (peu importe la catégorie).

Toute dérogation à ce tableau doit faire l'objet d'une demande écrite au responsable de la CRA, et avoir son accord.

	Catégorie	Niveau d'arbitre obligatoire	Catégorie de l'arbitre
Championnat Bourgogne Franche Comté	M11 - M13	Départemental Formation Régionale ou +	M15 ou +
	M15	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental Formation Régionale ou +	M20 ou +
	M20 - Senior	Départemental Formation Régionale ou +	Senior ou +
	Vétéran	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
Filière H2036	M15 - ligue	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 - zone	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 - national	Régional ou +	M17 ou +
	M15 - FDJ	Régional ou + sur convocation CNA Régional ou + sur convocation CRA	M17 ou +
Tournoi Régional entrant dans le classement régional	M13	Formation départementale ou +	M15 ou +
	M15	Formation départementale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental ou +	M20 ou +
Tournoi de club	Toutes catégories	Libre - mais attention en fonction de la catégorie et du niveau, d'avoir un arbitre adapté	En fonction de la catégorie de la compétition

16.3. Indemnités arbitrage

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire de la Ligue Régionale BFC.

Une journée : 7 heures de présence auprès du Directoire Technique.
Si présence de plus de 7h, il est recommandé pour le club organisateur de valoriser le travail des arbitres en majorant l'indemnisation.

- Formation départementale 25 €
- Départemental 30 €
- Formation régionale 40 €
- Régional 45 €
- Formation nationale 50 €
- National 70 €
- International C 80 €
- International A / B 100 €

16.4. Formation arbitrage

Le plan de formation de la CRA commence lors de la JNA de début de saison : Journée de formation et passage d'examen QCM pour les candidats aux formations départementales et régionales.
La date et le lieu de la JNA sont fixés par la CRA.
Pour entrer en formation régionale, il faut :

- Participer à la JNA
- Passer le QCM
    - S'il est validé : entrée en formation pratique
    - S'il n'est pas validé : entrée en formation pratique MAIS passage d'un autre QCM en décembre (voir modalité ci après)
        - Si celui-ci est validé : la formation pratique continue
        - Si celui-ci n'est pas validé : arrêt de la formation

Ce 2ème passage de QCM se fera lors de la compétition H2036 sous la direction du responsable de l'arme. Les convocations seront envoyées par mail de la CRA directement aux personnes concernées.

Les référents départementaux sont un relais de la CRA et de la LRE. Ils transfèrent les informations de la CRA, CNA et FFE concernant l'arbitrage aux clubs et aux arbitres.
Ils établissent avec l'aide des clubs le plan de formation des arbitres départementaux, ils organiseront la session de rattrapage des QCM en décembre dans leur département.

Il existe différents niveaux d'arbitre : départemental, régional, national et international.
La CRA met en place les modalités d'obtention et de formation d'arbitrage jusqu'au niveau régional et aide au passage au niveau supérieur (national).

Chaque arbitre entrant en formation régionale se verra remettre un livret de formation. Ce livret individuel est à donner au référent arbitrage de chaque compétition, il pourra regarder les évaluations précédentes et le cas échéant remplir la fiche compétition.

Diplôme d'arbitre national UNSS
Ce diplôme donne un accès privilégié à la formation régional d'arbitrage dans l'arme.
Tout titulaire de ce diplôme doit prendre contact avec la CRA avant le 15 septembre afin de se faire connaître.
Pour valider le diplôme d'arbitre régional dans l'arme, il faut :

- Participer à la JNA
- Se faire évaluer positivement sur une compétition de la LRE de BFC. Cette évaluation doit être faite par le responsable de l'arme dans la CRA.

Il faut au préalable contacter la CRA pour s'assurer que le responsable de l'arme soit présent lors de la compétition arbitrée.

16.4.1. Arbitre départemental

Pour entrer en formation d'arbitre départemental, il faut être de la catégorie M15 – Attention, le diplôme ne pourra être validé qu'à 14 ans.

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM d'arbitre départemental lors de la JNA de septembre/octobre
    - 15 points : QCM acquis
    - Moins de 15 points : entrée en formation pratique MAIS doit repasser le QCM en décembre de la saison en cours.

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 20 questions en 30 minutes
    - 12 questions communes aux 3 armes
    - 8 questions spécifiques à chaque arme

Le format du cursus de formation et d'évaluation est laissé libre à la convenance de chaque département sous la responsabilité du référent départemental de la CRA.

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Piste et espace de jeu des différentes catégories
- Nombre de touches et temps des matchs en poule et TED des différentes catégories
- Application du T 170 1 et 2^{ième} groupes, vue sur le 3 et 4^{ième}
- Feuille de poule et match long en individuel
- Analyse de la phrase d'armes
- Armes préconisées FLEURET-SABRE (EPEE en complément)

16.4.2. Arbitre Régional

Pour entrer en formation d'arbitre régional, vous devez :

- Être au moins de la catégorie M17
- Avoir le diplôme d'arbitre départemental

Les seniors pratiquants en compétitions depuis plusieurs saisons peuvent se présenter directement au régional sans avoir le départemental, après accord de la CRA.

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM d'arbitre régional lors de la JNA du mois de septembre/octobre
    - 25 points : QCM acquis
    - 24 points ou moins : entrée en formation pratique MAIS doit repasser le QCM en décembre de la saison en cours.

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 30 questions en 30 minutes
    - 20 questions communes
    - 10 questions spécifiques à chaque arme

Le candidat devra valider au moins 3 journées des journées d'arbitrage : a minima :

- Au moins 1 épreuve individuelle
- Au moins 1 épreuve par équipe
- Au moins 1 épreuve hors catégorie M15 (se référer au tableau en 11.2.)

Pour rappel, les évaluations sont faites sur les compétitions à partir de la catégorie M15.

Le candidat devra pour valider sa formation :

- Participer à la JNA
- Participer à la journée de formation mise en place par la CRA BFC en plus de la JNA
- Renvoyer au fur et à mesure au responsable de la CRA une photo de l'évaluation faite lors de la journée d'arbitrage.

Le livret de formation est à donner par les candidats à l'évaluateur avant le début de la compétition.

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Analyse parfaite de la phrase d'armes aux trois armes
- Gestuelle parfaite
- Détection des pannes et règlementation
- Application globale du T 170
- Connaissance des annulations de touches
- Epreuves par équipe, tenue feuille de rencontre
- Tenue correcte exigée

Les arbitres nationaux de la région BFC qui souhaitent se présenter à un examen régional dans une autre arme, passent le QCM de l'arme choisie et sont évalués sur deux compétitions de niveau M17 au minimum.

16.5. Arbitre National

Pour se présenter à l'examen national, il faut avoir 17 ans avant le 31 aout et 1 an de pratiqueau niveau régional. Le candidat est présenté par la CRA aux sessions de juin ou de septembre de l'année N. La CRA organisera une forme de tutorat pour les candidats en formation nationale.

16.6. Référent arbitrage

Personne mandatée par la CRA après accord du bureau régional pour superviser la formation des arbitres sur les compétitions. Il est défrayé en fonction de son diplôme.

Le cas échéant, il aura toute autorité sur les arbitres en formation régionale (et même de niveau inférieur), pour changer une phrase d'armes incorrecte (à lui d'expliquer le pourquoi de cette modification).

Lorsqu'un référent est présent sur une compétition, il est préférable de le présenter et d'expliquer son rôle aux compétiteurs et parents.

16.7. Liste des Evaluateurs

Dans la mesure du possible, le candidat ne sera pas évalué par son Maître d'armes.

NOM et PRENOM	FLEURET	EPEE	SABRE
AUGER Jérôme	X		
AVIS Valentin	X	X	
BOBIO Thomas			X
BOUVIER Fabien			X
BURLA Marco			X
CHOPARD Denis		X	
FARGEAS Claire		X	
GAWLAS Richard	X	X	X
GUENET Jean Marc	X	X	X
GUILLIER Coralie			X
JOURDA Axel		X	
MAZIRE Jehanne	X	X	X
PETITOT Jean-Louis	X		
PICCIOLI Laurent			X
ROBERT Antoine		X	
SCHAUSS Lucas			X
VIDAL Philippe	X		
ZOLD Beata			X
A l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté	CTR ou Responsable CRA de la Région d'accueil OU un arbitre national ou international		

Les référents régionaux :

- Sabre : Marco BURLA
- Fleuret : Alexandre GARNIER
- Epée : Alexandre BONTEMPS—SALPOINTE

16.8. Stage national

Il se déroule à Vichy au mois d'août

Pour participer il faut :

- Faire acte de candidature auprès de la CRA
- Être arbitre régional
- Avoir moins de 18 ans lors du stage

La CRA propose des arbitres à la CNA qui convoque les personnes retenues

16.9. Sabre Laser
Arbitre Régional

<u>Pour la validation du diplôme, il faudra :</u>

- Avoir validé son QCM – possibilité de rattrapage durant la saison sportive
- Avoir participé à au moins 2 formations pendant la saison
- Avoir été évalué sur au moins 2 compétitions pendant la saison

Des formations sont proposées lors de chaque compétition dans la région.

ANNEXES

Fiche d'inscription au calendrier régional

Fiche à renvoyer avant le 15 aout, dernier délai

CLUB : ……..

INTITULE DE LA COMPETITION :……..

DATES CHOISIES (prévoir si possible plusieurs dates) : ……..

Intégration Clt Regional ☐ Clt National ☐

L'organisation d'une compétition dépendant des contraintes locales (disponibilité de salles) et de contraintes de calendrier, il est fortement recommandé d'envisager plusieurs dates afin de trouver la date la plus harmonieuse possible au regard de ces impératifs.

Les organisateurs de tournoi doivent, s'ils le peuvent, proposer plusieurs dates au cours de la saison. La date du tournoi sera ensuite étudiée pour validation par la commission d'armes.

Pour l'inscription au calendrier régional, merci de lire les conditions (ch.5.5 du règlement sportif BFC)

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M11												
M13												
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipe, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Il est impératif de renvoyer cette fiche de renseignements. Le calendrier de la prochaine saison sera présenté à l'ETR fin juin puis au Comité Directeur qui suivra. La transmission des renseignements hors délai risque d'entraîner un déséquilibre et des incohérences dans le calendrier.

Exemple : 2 tournois ou 1 tournoi et 1 circuit élite le même jour concernant les mêmes catégories. De même des renseignements transmis tardivement ou incomplètement ne permettront pas d'inscrire ces épreuves dans le classement régional (pour ceux qui en ont fait la demande).

En demandant l'inscription de cette compétition au calendrier régional, le club de ……., organisateur du tournoi accepte de respecter le cahier des charges des tournois du circuit régional Bourgogne-Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entrainer la suppression du tournoi au calendrier la saison suivante.*

Fiche de demande de candidature à l'organisation d'un championnat LRE BFC

Fiche à renvoyer avant le 15 aout

Le club …….. demande l'organisation du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M9												
M11												
M13												
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipe, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Rappel : La date des championnats est établie fin juin par l'ETR et est prioritaire par rapport aux dates des tournois.

En demandant l'organisation d'un championnat régional, le club de ……, accepte de respecter le cahier des charges du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entrainer une suspension d'organisation de championnat pour le club organisateur la saison suivante.*

Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional

Fiche à renvoyer avant le 30 août

Le club …… demande l'organisation du stage régional de :

Automne* Hiver* Printemps*

Armes : Fleuret* Epée* Sabre*

Nombre de places : ……

Lieu du stage : ……

Salle à disposition : ……

Matériel à disposition : ……

Adresse de l'hébergement : ……

Adresse des repas : ……

Temps de trajet entre lieu du stage et hébergement : ……

Comment effectuer ce trajet : ……

Le club ……, par l'intermédiaire de son président, ……,
s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir le stage régional de ……

** Rayer les réponses inutiles*

Surveillance Médicale des Compétitions

1. **Licence FFE obligatoire :** Toute personne assurant la surveillance médicale d'une compétition sportive, qu'elle soit bénévole ou rémunérée, doit impérativement souscrire une licence FFE (licence bénévole – en attente d'une licence spécifique « intervenant de santé »).

2. **Signature d'un contrat :** Un contrat doit être signé entre la personne assurant la surveillance médicale et les instances compétentes. Ce contrat doit ensuite être enregistré auprès des organismes professionnels appropriés.

3. **Rapport d'incidents et blessures :** Toute blessure ou incident survenant lors d'une compétition doit faire l'objet d'un rapport écrit. Ce rapport doit être transmis au médecin fédéral national pour assurer un suivi médical et statistique rigoureux.

Ces mesures visent à professionnaliser et structurer la surveillance médicale des compétitions, tout en garantissant la sécurité et la prise en charge des tireurs.

Légendes

IS = Intervenant de Santé	Niv = Niveau	Agr = Agrément
FI = fiches informatives	CMR = Commission médicale Regionale	
GMF = Groupe Médical France		MFN = Médecin fédéral national

Les Niveaux de compétence nécessaires en fonction des âges et des niveaux de compétition

	Plateau	Circuit Régional (tournoi de club)	Circuit National	Championnat de France / Stage
M9 - M11	IS Niv 1			
M13		IS Niv 1		Médecin Niv 3 + GMF
M15		IS Niv 1	IS Niv 3	Médecin Niv 3 + GMF
M17		IS Niv 1	IS Niv 3	Médecin Niv 4
M20		IS Niv 2	IS Niv 3	Médecin Niv 4
Séniors		IS Niv 2	IS Niv 3	Médecin Niv 4
Vétérans		IS Niv 2	IS Niv 3	Médecin Niv 4

Agrément et formations des Intervenants de Santé

	Agrément, Formation, Diplômes				
	IS Niveau 1	IS Niveau 2	IS Niveau 3	IS Niveau 4	IS Niveau 5
Agrément	CMR *	CMR *	MFN**	MFN**	MFN**
Formation	CMR *	CMR *	GMF***	GMF***	GMF***
Nature de la formation	Pack Agr1	Pack Agr1	Agr2	Agr2	Agr2

- la CMR forme, valide, vérifie les Diplômes, nomme puis transfert le dossier au MFN
- ** le GMF forme, valide et propose au MFN qui vérifie les Diplômes et nomme
- *** Niv2+Agr2 ou Niv2+spé Urgence/Sport

Les socles de formation sont consultables dans le règlement médical sur le site de la FFE, via le centre de documentation.